

## ENSEIGNEMENT

## Ecoles d'art : la Drac réduit les crédits

Les subventions accordées par la Drac (Direction des affaires culturelles) aux écoles d'art de la région Paca pour l'année 2005 sont en baisse : - 31 % pour Marseille, - 28 % pour Toulon et Avignon, etc. Ceci en raison de "difficultés conjoncturelles" ayant conduit le ministère de la Culture à "adapter" le montant de certaines subventions, a-t-on expliqué aux intéressés. La nouvelle a surpris les directeurs des écoles concernées. "Il n'y a eu aucun dialogue", proteste Jean-Marc Ferrari, directeur de l'école d'art d'Avignon, président du réseau des écoles d'art. "On laisse tout reposer sur les communes, qui vont devoir prendre le relais financier".

## MUSIQUE

## Quaisoir fait le Printemps

Après écoutes, concerts, votes et délibérations d'usage, c'est la pop ouvragée de Quaisoir (projet musical derrière lequel se cache le Marseillais Guillaume Pervieux) qui représentera la région Paca au Printemps de Bourges en avril prochain. Ph. R. COLINET



## JUSTICE

## Non-lieu pour Johnny Hallyday

La justice niçoise a conclu à un non-lieu hier dans la procédure lancée à l'encontre du chanteur Johnny Hallyday, accusé de viol par une ex-hôtesse, une décision qui, sauf appel, met un point final à un feuilleton judiciaire de près de 45 mois. L'avocat de Johnny Hallyday, qui se trouve actuellement à Turin, M<sup>e</sup> Gilles Portejoie, a dit ne pas être surpris par la décision du juge d'instruction. "On s'y attendait après les réquisitions du procureur. C'est un vrai soulagement, une vraie satisfaction de voir que ce non-lieu a été rendu rapidement", a déclaré l'avocat. L'accusatrice, Marie-Christine Vo, conserve cependant la possibilité de faire appel du non-lieu. Photo Frédéric SPEICH



## FAIT DIVERS

## Un suspect se rend après le meurtre de Villelaure

Après le meurtre de Jaoued Kribel, tué d'un coup de couteau samedi soir, un homme s'est livré aux gendarmes

L'affaire qui occupe une vingtaine d'hommes de la brigade de gendarmerie de Cadenet et des sections de recherches d'Apt et de Marseille depuis samedi soir serait en passe d'aboutir. Après la découverte du corps de Jaoued Kribel - un habitant de Pertuis de 21 ans - poignardé dans la région du cœur dans une rue de Villelaure (Vaucluse), un homme de 35 ans s'est présenté hier matin aux gendarmes.

Selon le parquet d'Avignon, l'individu "sentait l'état se resserrer sur lui". Il se doutait peut-être que les enquêteurs allaient remonter vers lui en "traquant" son téléphone portable qu'il avait utilisé lors de la soirée des faits. En effet, vers 22 heures le soir des faits, le meurtrier présumé aurait appelé Jaoued qui se trouvait à Pertuis en compagnie de sa petite amie et d'un copain.



Jaoued Kribel, 21 ans, a été poignardé samedi. Photo XDR

se depuis le mobile de la petite amie vers celui de l'homme qui s'est livré. Ce dernier serait venu chercher Jaoued, à Pertuis, à bord de sa Peugeot 205. Peu de temps après, un premier texto du portable de Jaoued arrive sur le portable de la petite amie : "Je me suis battu", puis un dernier restera pourtant inachevé "je suis à Villelaure 15..." Que s'est-il passé entre les deux hommes ? L'audition du meur-

trier présumé devrait permettre d'en savoir plus.

## Des propositions ?

Il semblerait pourtant que cette tragique affaire soit liée à une affaire de meurtres. Selon des sources proches de la famille, Jaoued aurait reçu des propositions de la part de l'individu qui l'avait relancé à plusieurs reprises et notamment le soir du meurtre. Quelle était la nature des propositions et seraient-elles à l'origine d'une querelle qui aurait mal tournée entre ces deux personnes ? Hier soir, le meurtrier présumé était encore en audition. Le mobile de l'homicide devrait donc être connu dans les prochaines heures. Choqués et très émus par la disparition de Jaoued, leur ami, plusieurs jeunes, parmi lesquels ses frères, se sont rassemblés pour essayer de comprendre. Ils le décrivent comme un garçon sympathique, un jeune souriant qui n'était pas du genre à chercher les "embrouilles". Tous souhaitent que la justice soit rendue et envisagent d'organiser un rassemblement de recueillement en sa mémoire.

Méloïde TESTI

## Il envoie deux textos à son amie

D'après les déclarations des proches et de la famille, rencontrés hier matin au siège d'une association pertuisienne, un coup de téléphone aurait ensuite été pas-

## PROCES

## Le cri d'amour de l'épouse du patron du supermarché

Protégée des médias par son avocat, M<sup>e</sup> Michel Roubaud, Edwige Alessandri, 46 ans, comparait depuis hier devant la cour d'assises du Vaucluse pour avoir tué par arme à feu son mari, Richard, et modifié la scène du crime. Cet homme, avec qui elle exploitait l'Intermarché de Pernes-les-Fontaines a été tué dans son lit au cours de la nuit du 16 au 17 juillet 2000. Vêtue de noir, Edwige qui porte à son cou un collier en or, dernier cadeau de son mari, est submergée d'émotion lorsque Catherine Gay-Julien, la présidente de la cour lui donne la parole à l'ouverture des débats. D'une voix douce, entrecoupée de sanglots, Mme Alessandri assure qu'elle n'a pas tué son mari : "Je ne comprends pas ce qui s'est passé. Moi, je n'ai jamais juté Richard. Je suis vidée de tout. Je ne comprends pas. Je n'aurais jamais dû être là". La présidente face au flot d'émotion

conseille à l'accusée de "s'accrocher" : "On est là pour neuf jours et il va falloir vous expliquer en vous contenant. Ou alors il faut aller maintenant au bout de cette émotion."

## "Il était ma moitié"

Cette première journée a été l'occasion d'évoquer le parcours de cette femme et sa relation avec Richard, qu'elle a connu sur les bancs de la faculté d'Aix-en-Provence. Un coup de foudre pour un homme avec qui elle aura une relation tumultueuse. "On s'aimait du mieux qu'on a pu. Il était ma moitié, l'homme de ma vie", explique l'accusée qui a vécu 17 ans de passion avec Richard. Un couple dont la vie était toutefois jalonnée de disputes violentes. Un vécu qui ne dépassait pas cependant le cadre familial. Richard ne parlait jamais

de son intimité et le couple faisait figure d'exemple. Hier, des responsables de magasins Intermarché ont défilé à la barre. Ils ont vanté les mérites d'un des leurs. Le meilleur d'entre eux sans doute par son charisme, son ambition, sa manière de mener ses affaires. Son supermarché, qui était sur le point d'être agrandi, a été revendu 3 800 000 €. Edwige Alessandri, qui regrette d'avoir tout misé sur le travail, craque à l'audience. Elle se plaint d'être à la place des assassins de son mari qui courent tous jours : "J'en ai marre de tout ça. Cela fait cinq ans que je cherche. Mon mari a été tué auprès de moi. Tous les jours j'y pense, je me caiffe, j'ai peur. Je n'en peux plus. C'est affreux ce que je passe". Une attitude qui n'émeut ni l'avocat général Vallat, ni les frères de la victime qui comptent bien démontrer la culpabilité de l'accusée. Bruno HURAUULT

## MARITIME

## 2,7 % de hausse pour le trafic du port de Marseille

Malgré les conflits sociaux à la SNCM et internes, le trafic du port de Marseille a connu l'année dernière une hausse de 2,7 % par rapport à 2004. Il a atteint 96,6 millions de tonnes contre 94,09 l'année précédente. Ce sont les hydrocarbures (+ 4,1 %) et donc les bassins ouest qui font le relatif bonheur des installations portuaires, particulièrement les tankers de gaz avec des approvisionnements diversifiés. Ainsi, le trafic sur le gaz naturel liquéfié a crû de 47 %, retrouvant son niveau d'avant l'explosion des installations de Skikda début 2004. De la même manière, les déchargements de GPL ont augmenté de 11 % alors que ceux de brut stagne à 45 millions de tonnes. Ces chiffres confortent Marseille dans sa position de port majeur dans le do-

main de l'énergie alors que d'autres investissements sont à venir dans le domaine. Au-delà de cette embellie gazeuse, le secteur des marchandises diverses a reculé de 2,2 %, avec des soucis sur les fruits et légumes. Il atteint seulement 15,5 millions de tonnes et la chute est nette sur le trafic passagers.

## - 50 000 passagers

Le port de Marseille a perdu 50 000 passagers sur le Maghreb et la Corse. Le détournement d'une vingtaine d'escales au plus fort de la saison a limité la hausse de l'activité croisiériste à 3 %. Cela a cause donc des nombreux blocages. Malgré ce contexte, le chiffre d'affaires net 2005 du port autonome devrait grimper de 5 % pour atteindre 174 millions d'euros.

## Confusion

La situation était confuse, hier soir, sur le port de Marseille. Même en grève, ils manifestaient la veille à Bruxelles contre une directive européenne - les dockers CGT étaient d'accord pour charger un certain nombre de camions sur le Pascal-Paoli et le Skandola. Les chauffeurs routiers ont-ils estimé que le nombre de véhicules chargés était insuffisant ? Les dockers ont-ils refusé de travailler au-delà de leurs horaires - les heures supplémentaires ne leur sont pas payées ? En tout cas, le chargement des navires a été longtemps paralysé. Le mouvement des dockers doit prendre fin ce matin.

## "J'aime trop la forêt pour y mettre le feu", clame l'accusé

Soupçonné d'être l'incendiaire du feu de La Motte qui, en 2003, avait ravagé le massif des Maures, Stéphane Audibert, 24 ans, crie à l'erreur judiciaire. Selon les gendarmes, il a agi par vengeance

"Je suis en prison pour la gloire, surtout pour les médias". Malgré sa chemise blanche boutonnée au col, ses cheveux fraîchement coupés ras et un air de chien battu, Stéphane Audibert n'entend pas être un agneau qu'on conduit au sacrifice. Jugé depuis hier par la cour d'assises du Var pour un gigantesque feu de forêt, durant l'été 2003, cet employé communal de La Motte, âgé de 24 ans, se fait offensif pour clamer son innocence. "Du tout !", déclare-t-il d'emblée, en réponse à la première question du président : "Reconnaissez-vous les faits qu'on vous reproche". Ni "une lumière" - c'est le maire de La Motte qui le dit -, ni idiot du village, l'accusé réduit sa personnalité à deux passions : "L'hiver, la chasse, l'été, les boules". Et ça le tient depuis tout petit : "A la place de mettre les cahiers, je mettais les boules dans le cartable". Une bonne école qui l'a conduit à l'échec scolaire mais à être champion junior du Var. "Sa vie, sa passion, c'est la forêt, la chasse", résume un expert psychologue. A en oublier les filles. "C'était pas trop son truc", confirme un camarade. Mais Stéphane Audibert n'est pas un enfant de la Jungle, version massif des Maures, il avait aussi son scooter, allait en boîte, et fumait à l'occasion un "pétard" pour, explique-t-il à l'aide d'un mot dé-suet, "se mettre stoned". Aux experts, il a raconté par le menu ses journées passées à dé-



Au premier rang, les proches et la famille de l'accusé parlent avec son avocat, M<sup>e</sup> Leroux-Ghristi, hier, à l'ouverture du procès devant la cour d'assises du Var, à Draguignan. Photo PQR

broussailler les sentiers, ces chiens éventrés par un sanglier qu'il ramassait dans son tee-shirt pour les conduire chez le vétérinaire... "Il ne mène pas une vie de jeune", s'étonne une psychologue. Décidé à jouer franc-jeu avec les jurés, l'accusé ajoute ses petites turpitudes : le braconnage, le vol d'un portable à un collègue et les violences infligées à Lydie, un temps sa petite amie. "J'étais tombé dans une maladie jalouse, je

mangeais plus, je buvais plus, l'amour...", explique-t-il.

## Enquête carrée

Au psychiatre, auprès duquel il se défend d'être "un vrai innocent", il dit comme aux autres : "J'aimais trop la forêt pour y mettre le feu". Ce n'est pas l'idée de l'adjoint-chef Frédéric Polge, qui, à la tête de dix-huit enquêteurs, avait dirigé la cellule "Incendies 83", mise

en place après le terrible été 2003 qui avait vu dix pour cent des Maures partir en fumée. L'enquête, emboîtant le pas à toutes les rumeurs, commence étrangement par le mobile. Le président de la société de chasse des Demoiselles d'où est parti le feu de la Motte dont est accusé Stéphane Audibert avait exclu, en juin, le jeune chasseur, son père Yves et un ami Olivier Constantin car ce trio ne payait rien au motif qu'ils fournissaient les chiens pour les battues. Un capitaine des pompiers du Muy confortait la piste des gendarmes. Après avoir été viré du corps des pompiers pour un vol, Stéphane avait été soupçonné d'allumer, en 2001 et 2002, des feux pour se venger. Et puis, une heure avant l'incendie du 28 juillet 2003, Olivier Constantin avait retiré une citerne lui appartenant de la zone qui allait brûler. Quelque temps plus tôt, c'est un agrainier destiné à nourrir les sangliers qui avait été enlevé. Fin octobre 2003, des écoutes téléphoniques établissent "un concertation du trio pour fournir un alibi à Stéphane", explique aux jurés l'adjoint Polge. Ce sera un apéro d'une heure et quart. Aux affirmations des gendarmes selon lesquels l'enquête est carrée - "On a un mobile, des menaces, des actes troublants avant le feu, des antécédents, la fabrication d'un alibi, des écoutes positives" -, M<sup>e</sup> Leroux-Ghristi oppose un tas d'éléments troublants : une variation de vingt minutes sur l'heure de départ du feu, un second départ à La Motte à 21h30... "Dans ce travail de fourniture des gendarmes, il y a peut-être eu quelque chose qui fait qu'on s'est égaré". L'audition des témoins, aujourd'hui, devrait permettre aux jurés de se faire une idée de la solidité des charges car, dans le box, un jeune homme brandit le spectre de l'erreur judiciaire : "Ils sont en train de foutre ma vie en l'air. Je ne suis pas capable de faire ça". Luc LEROUX

## Six mois après le feu d'Aix, des sinistrés du massif de Montauquet se battent pour se reloger

## Dans son mobile-home, Paul Tomatis a "envie de hurler"

"Je suis né là, dans cette bâtisse. Mon père l'avait achetée en 1923. J'ai tout perdu". Le 6 août dernier, Paul Tomatis a vu partir en cendres et la ferme et ses souvenirs. Parti d'Aix, le feu - probablement d'origine criminelle - a ravagé 500 hectares et embrasé sur sa route le massif du Montauquet. Une vingtaine de maisons ont été touchées. Sept ont été totalement détruites.

Près de six mois plus tard, Paul Tomatis vit toujours dans un mobile-home. "Dans la misère le froid et la pluie. Le matin quand on se lève on a envie de hurler". Contre "les fous ou les assassins qui ont mis le feu" et contre ceux, estime-t-il, "qui n'ont pas su le combattre". "Tout a brûlé : le mobilier, mes photos, mes collections de timbres, de journaux, six de mes ruches, mes 80 oliviers. Pensez, la cheminée du XVII<sup>e</sup> a explosé..." Au chagrin succède la rancœur.

"Si j'avais pu rester, ma maison aurait été sauvée. Nous étions près de 20 à nous battre contre le feu. Nous avions deux motopompes que j'avais achetées et 54m<sup>3</sup> d'eau dans la piscine. Nous avons été chassés par la brigade d'intervention de la gendarmerie. Certains sont partis menottes au poing".

Paul Tomatis en a aussi contre l'état-major des pompiers, à qui il reproche d'avoir "soulagé le dispositif alors que le mistral était annoncé". Il a porté plainte pour "non-assistance à personne en danger et non protection des biens".

## Il a fallu batailler avec l'assureur

Dans un mois, il espère pouvoir reprendre possession d'une partie de sa maison. Mais il a fallu se battre avec l'assureur. L'estimation des dégâts a duré trois mois. "Quand nous avons dé-



En attendant de pouvoir réintégrer sa maison, complètement détruite par le feu, la famille Tomatis vit dans une caravane. Photo C.A.

blayé les gravats, j'ai retrouvé des morceaux d'objets, des microscopes par exemple, que j'avais oubliés. Et puis, je me

suis assuré il y a 31 ans. Je pensais que la réactualisation allait de pair avec celle de la prime. Ce que l'on me donne suffit à peine pour les travaux de maçonnerie". L'un de ses voisins, Georges Michel-Valence a pu épargner une partie de sa ferme. Mais pour la rénover, il doit aussi batailler. "Les assurances bloquent 20 % sur les factures et ça dure. On est tout le temps le crayon à la main. Même en étant bien assuré, il y a des travaux qui n'ont pas été pris en compte. On n'a pas tout vu au moment où les experts sont passés." Il reste enfin les dégâts psychiques, ce que personne ne prend en compte.

"On en a perdu le sommeil. Nous avons dû faire suivre notre fille qui a 7 ans et qui a été traumatisée. Dans le voisinage une dame a dû être hospitalisée, un monsieur a fait une tentative de suicide". Dominique ARNOULT

## METEO

## Le retour de la neige réjouit les stations de ski

La neige a fait son come-back sur les Alpes du Sud pour le plus grand bonheur des stations de ski quelquefois d'avantage pourvus en neige de culture qu'en poudreuse naturelle. "A trois semaines du coup d'envoi des vacances de février, cette chute est de très bon augure et va nous permettre d'offrir de bonnes conditions d'accueil", se réjouit Draguay Vojvodanovic, directeur de l'office de tourisme de Pra-loup. Un enthousiasme unanimement partagé avec les autres sites de l'Ubaye comme le Sauze-Super Sauze, Sainte-Anne La Condamine ou encore les sites nordiques de Larche et de Saint-Paul-sur-Ubaye. Dans le Val d'Allos il est tombé 50 cm de neige fraîche à 1 800 mètres d'altitude et 40 cm au village d'Allos, chef-lieu de la haute vallée du Verdon. Dans la vallée de La Blanche on est aussi satisfait puisqu'il est tombé de 20 à 30 cm de pou-

dreuse selon les secteurs. Ce qui permettra aux stations de Saint-Jean-Monclar, Chabanon et Le Grand-Puy d'ouvrir l'ensemble de leurs pistes de ski. Sans oublier le col du Fanget pour la pratique du ski de fond et de la randonnée à raquettes. Dans les Hautes-Alpes, d'une manière générale, Météo-France annonce un enneigement proche de la normale, les massifs les mieux pourvus étant ceux du Pelvoux, du Champaur, de l'Embrunais et de l'Ubaye, avec 80 à 100 cm à 2 000 m, en versant nord. Les stations de ski offrent des hauteurs de neige à peu près égales. Entre 50 et 80 cm en bas des pistes, dans le Dévoluy, Orcières, les Orres, Risoul, Vars, Puy-Saint-Vincent, un peu moins dans le Briançonnais. Le risque d'avalanche est estimé à 3, risque "marqué", sur l'ensemble des Hautes-Alpes et de l'Ubaye. A.-D. M. avec M.F. et S.A.



Les importantes chutes de neige ont perturbé, hier matin, la circulation sur plusieurs routes des Alpes. Photo Frédérique LAINE